



Le Mouvement du 20 février au Rif. Mémoire de violence et réconciliation politique

The February 20 Movement in the Rif. Memory of violence and political reconciliation

Badiha NAHHASS

Université Mohammed V de Rabat

badihanahhass@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-7934-1833>

Zakaria RHANI

Université Mohammed V de Rabat

zrhani@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-1357-7285>

Reçu. 9/1/2023. Accepté. 18/5/2023

Pour citer cet article : Badiha NAHHASS (2023) : « Le Mouvement du 20 février au Rif. Mémoire de violence et réconciliation politique » dans *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 34, pp. 124-148.

Pour accéder à cet article : <https://doi.org/10.15366/reim2023.34.005>

Résumé

Le mouvement du 20 février (M20F), survenu en 2011, est la version marocaine de ce qu'a été nommé par les observateurs « Printemps arabe ». Le M20F a connu des articulations différentes d'une région à l'autre. Des spécificités qui sont surtout liées aux particularités



politico-historiques et socioéconomiques. Cet article propose d'analyser les dynamiques protestataires dans la région du Rif, Al Hoceima en particulier. Nous arguons que ces dynamiques, tout en s'inscrivant en continuité avec le mouvement M20F global, présentent des spécificités liées à l'histoire de cette région, notamment des rapports singuliers à l'histoire des mouvements de protestation postindépendance, marqués par la violence, et leurs mémoires incorporées.

Mots clé : Mouvement du 20 février (M20F), Rif (Al Hoceima), violence, mémoire, réconciliation

Abstract

The February 20 Movement (M20F), which occurred in 2011, is the Moroccan version of the so-called "Arab Spring". The M20F has been articulated differently from one region to another due to political, historical and socio-economic particularities. This article examines the protest dynamics in the Rif region, Al Hoceima in particular. We argue that these dynamics, while being in continuity with the global social movement M20F, present some specificities linked to the history of the region: in particular the history of the post-independence protest movements, marked by political violence, and their embodied memories.

Keywords: February 20th Movement (M20F), Rif (Al Hoceima), violence, memory, reconciliation.

Introduction

L'année 2011 a sans doute marqué l'histoire politique récente du Monde arabe. Des jeunes, suite à l'immolation, le 17 décembre 2010, de Bouazizi à Sidi Bouzid (Tunisie), ont pu investir les rues puis les réseaux sociaux, les espaces virtuels, demandant des changements radicaux au niveau sociopolitique. Cette occupation des espaces publics, réels et virtuels, était assez spectaculaire dans son ampleur, son action et dans l'intensité et la radicalité de ses positions et ses slogans. Surtout que face à des régimes autoritaires et répressifs, les populations ont appris à se prémunir contre l'arbitraire en falsifiant ce que Timur Kuran (1995) appelle leurs préférences, n'affichant en public aucun comportement et aucun discours susceptibles de révéler des aspirations sociopolitiques, et donnant ainsi l'impression d'une stabilité trompeuse – souvent saluée par les anciennes puissances coloniales – lesquelles mobilisent souvent des alibis idéologiques, tels que le

radicalisme religieux et le terrorisme pour soutenir des régimes autoritaires et répressifs¹. Les mouvements de protestations qui se sont propagés partout dans la région – seuls quelques pays arabes ont été épargnés – ont ainsi confronté l'Occident à sa volonté politique de défendre les principes de la justice et de la démocratie. En effet, si les dynamiques et les discours protestataires ont certes varié d'un pays à l'autre – surtout selon la nature politique des régimes en place et des conditions socioéconomiques – l'appel à la justice, la dignité et la liberté était une constante, traduisant un désir global pour un véritable changement politique.

Le dimanche 20 février 2011 marque la date des premières manifestations au Maroc – d'où le nom Mouvement du 20 février (M20F). Plus de 50 villes et villages ont vécu au rythme de manifestations suite à l'appel à manifester qui avait été lancé sur les réseaux sociaux par des jeunes, dont certains sont sans affiliation politique et non connus des cercles militants marocains². Ce qui a fait dire à certains observateurs que le M20F est essentiellement un mouvement de jeunes « dépolitisés », de nouveaux entrants, et un mouvement qui dépasse les clivages idéologiques (Bennani-Chraïbi et Jeghlaly, 2012). En fait, l'émergence du M20F au Maroc illustre une tension palpable entre deux perspectives. Celle des acteurs – surtout ceux qui ont été à un moment de leur histoire attachés à des organisations politiques ou associatives – qui inscrivent le M20F dans la lignée d'un activisme de longue date. Celle d'autres acteurs – essentiellement des jeunes indépendants – qui considèrent les soulèvements tunisien et égyptien comme les matrices premières du printemps arabe. Autrement dit, si pour les premiers il est très important d'inscrire le M20F dans une histoire de militantisme plus ancienne – voire y voir la conséquence logique d'une telle histoire –, pour les seconds le M20F est une histoire-à-part qui prend forme avec et dans les soulèvements arabes, à partir de décembre 2010. Pour eux, le véritable militantisme se fait sur le terrain, et non dans des formations politiques bien structurées, soulevant ainsi la question de la pertinence ou l'impertinence des formations politiques pour amorcer des réformes politiques sérieuses – pour ne pas dire radicales (Maghraoui, 2011, 2019 ; Rhani, 2018a).

Cela dit, le M20F cristallise et exacerbe sans doute les efforts de mouvements de contestations de longue date, focalisés sur des questions d'ordre sociétal et politique bien spécifiques : mouvements d'étudiants, de chômeurs, syndicaux, féministes, les droits de

¹ Rendant visite, le 28 avril 2008, à l'ancien président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, Nicolas Sarkozy suggérait qu'il fallait opter entre un dictateur ami et « un régime du type taliban au nord de l'Afrique ». De même, après les soulèvements en Tunisie, les autorités françaises ont tardé à prendre une position claire, escomptant un dénouement qui favoriserait le statut quo. Voir surtout le numéro de *Manière de voir*, « Comprendre le réveil arabe », coordonné par Alain Gresh, n° 117, juin-juillet, 2011.

² La documentation des différentes marches du M20F a été faite principalement à partir des blogs suivants : larbi.org ; <http://www.mamfakinch.com> ; http://20fevalhoceima.blogspot.com/2011/08/20_23.html; <http://bouayach-comite.blogspot.com/>. Ainsi qu'à partir des sites électroniques locaux comme <https://www.ariffino.net/> et <https://www.asdaerif.net/> ou <https://www.youtube.com/channel/UC-rQ4Oe1S2kly6Rwo98xb5Q>

Les deux premiers blogs ont été consultés pendant l'action du mouvement et enregistrés par l'un des co-auteurs. Ils sont depuis inactifs.

liberté, minorités, victimes des violences politiques. En effet, le M20F a émergé dans un contexte national où la scène politique instituée a été caractérisée par la montée en puissance des partis à référents islamiques (élections et présence au parlement), la création du Parti authenticité et modernité (PAM) par des personnes proches du Palais – pour contrecarrer justement la montée des premiers –, un taux « record » d’absentéisme aux élections législatives de 2007 (le taux de participation était de 37%)³ et un temps social rythmé, depuis le milieu des années 2000, par des mobilisations sociales sectorielles et régionales : diplômés chômeurs, coordinations contre la cherté de la vie, femmes soulaliyates, des mobilisations sociales de la « marge » à Sidi Ifni en 2005 et 2008, à Sefrou en 2007 et à Bouarfa en 2005. Si bien que certaines analyses insistent sur le fait que le Mouvement de protestation marocain s’inscrit dans le prolongement de l’histoire de l’action protestataire sociale et politique (Fernández Molina, 2011 ; Hibou, 2011 ; Baylocq et Granci, 2012 ; Bennani-Chraïbi et Jekhllaly, 2012 ; Ameziane, 2015 ; Rhani, 2018a).

Malgré la divergence des perceptions sur la naissance du mouvement et ses objectifs, dans les faits, le M20F a rassemblé différentes tendances et sensibilités idéologiques et politiques, parfois contradictoires (la gauche radicale, le mouvement islamique d’Al-’Adl wa-l-ihsan, le mouvement amazigh, ATTAC), comme il a bénéficié des ressources, de savoir-faire et de l’expertise des militants engagés au sein des partis politiques et dans le monde associatif (Fernández Molina, 2011). De même, certaines revendications majeures ont constitué des horizons de convergence. De manière générale, les revendications du M20F sont de nature socio-économique et politique qu’on peut résumer en deux grands thèmes liés l’un à l’autre : 1) séparer l’économique du politique; 2) séparer le politique du religieux⁴. Dès la première marche, les manifestants ont pointé ces formes d’association comme source de corruption politique et économique. Ainsi, les revendications et les indignations du genre « Non à l’association entre pouvoir et richesse ! » ou encore « Soit le pouvoir, soit la richesse ! » ont-elles été scandées et écrites sur des pancartes et banderoles, ciblant parfois directement le holding royal et ses prolongements économiques. De même, l’article 19 de la Constitution – qui consacrait la fusion du politique et du religieux – était particulièrement dénoncé par les manifestants⁵ : « *Al-fasl 19, game over* » ; « Aujourd’hui le 20 février, à bas l’article 19 ». En ciblant l’article 19, ce sont les fondements sacrés de la légitimité politique et leur répercussion sur les rapports sociaux et politiques qui étaient visés, comme on pouvait le lire sur d’autres pancartes et

³ Voir Salgon (2008) et Taфра (2016).

⁴ Même si la séparation du politique et du religieux ne figure pas dans la plateforme des revendications, les entretiens avec les acteurs et les slogans scandés lors des marches insistent sur cette séparation. Pour plus, voir Rhani (2018a).

⁵ Selon l’article 19 de la Constitution de 1996 révisée suite au mouvement de protestation de 2011, le roi est *Amîr al-mouminîn*, le Commandeur des Croyants. Il est donc à la fois un amîr, chef politique, et un imâm, chef religieux. Les termes et les modes de transmission sont précisés par d’autres articles de la Constitution, surtout 23 et 29 qui réitéraient la sacralité de la personne du roi et consacraient ses pouvoirs absolus.

banderoles agitées par les manifestants : « Pas de place à la sacralité en politique » ; « Pas de sujets. Pas de sacralité. C'est notre peuple qui choisit ses politiques » (Rhani, 2018a).

Cela étant, ces revendications prennent des articulations et des accents variés selon les régions et leurs spécificités socioéconomiques et historico-politiques. Beaucoup d'études ont davantage focalisé sur le M20F dans une perspective macro et générale et/ou sur les coordinations des grandes villes (notamment Casablanca et Rabat) (Bennani-Chraïbi et Jeghlaly, 2012 ; Rhani 2018a), sur l'archéologie militante du M20F (Ameziane, 2015), sur les parcours des militants (Baylocq et Granci, 2012), sur les processus politico-religieux au niveau national (Rhani, 2018a), sur les retombées et impacts du mouvement sur la vie politique et sur la participation des jeunes à la scène politique instituée (Desrues, 2012 ; Desrues et Kirhlani, 2013), sur les dynamiques de genre et les rapports aux associations féministes (Borrilo, 2012), sur le rôle du Mouvement dans la déconstruction des pratiques et des discours politiques en œuvre (Hoffman et Köning, 2013), ainsi que sur les articulations entre le Mouvement et la société civile, notamment les associations des droits humains (González Riera, 2011). Cependant, les articulations locales et micro du M20F ont suscité moins d'intérêts, à l'exception de quelques études bien situées⁶.

Cet article cherche justement à analyser comment le mouvement s'est déployé dans une région qui ne cesse de revendiquer une certaine spécificité et une trajectoire historique et identitaire particulière : le Rif. Nous proposons d'examiner les dynamiques protestataires particulières à Al Hoceima et sa région. Nous défendons que ces dynamiques, qui certes s'inscrivent en continuité avec le mouvement global de protestation, sont marquées par les spécificités sociopolitiques de la région, à savoir : des rapports singuliers à l'histoire des mouvements de protestation après l'indépendance marqués par la violence, en particulier les soulèvements de 1958-59 et de 1983-84, ainsi que les mémoires qui les incarnent encore aujourd'hui et qui ont fortement marqué les rapports avec l'État postcolonial. La mort de cinq jeunes, brûlés dans une succursale bancaire à Al Hoceima, le jour même des manifestations du 20 février, a accentué le sentiment de ces singularités mnémohistoriques et politiques de la région et a fait surgir la question de la réconciliation politique lancée par l'Instance équité et réconciliation (IER) dans les années 2000 pour réparer les torts du passé. Comment expliquer cette persistance de la mémoire de la violence, comme une plaie béante qui s'attise à chaque événement douloureux vécu par les populations locales ? Comment persiste-t-elle malgré une politique de réconciliation lancée au début des années 2000 pour réparer les crimes du passé et assurer une transition sociopolitique ? Ce sentiment de permanence, c'est-à-dire la résurgence d'une mémoire non apaisée du passé dans le présent, n'est-il pas en soi le signe d'un échec de cette politique, l'échec de réconcilier les victimes avec l'histoire et ses mémoires ? D'autant plus que le recours de l'État et ses appareils, lors des manifestations du M20F à Al Hoceima, à certaines pratiques d'antan – violence et traitements cruels et dégradants – contribuent sans doute à attiser davantage cette mémoire et ses séquelles. Peut-on, en somme, considérer les actions et les discours du M20F comme une lutte pour la

⁶ Voir notamment Desrues et Kirhlani (2013); Bergh et Rossi-Doria (2015).

reconnaissance – reconnaissance, d’une part, de ces particularités mnémo-historiques et donc des injustices subies ; reconnaissance, d’autre part, des Rifains en tant que sujets politiques dignes et libres ?

La méthode suivie s’inspire surtout d’une ethnographie numérique (Hine, 2000 ; Postill, 2011 ; Boëx, 2018 ; Rhani et al., 2022). Cette méthode implique des observations et des descriptions d’un ensemble de faits, d’événements et de discours, y compris les marches de protestations et des rencontres, qui ont été enregistrés sur les réseaux sociaux, postés sur les blogs et sur les pages Facebook ou publiés par les médias électroniques locaux, nationaux et internationaux. Notre méthode s’appuie également sur une analyse documentaire, notamment des rapports et des écrits sur le Mouvement à Al Hoceima et ses régions.

Avant le M20F à Al Hoceima : les raisons d’une contestation qui continue

Les protestations de 2011 ont présenté le Rif comme un territoire marginal par excellence qui exige une reconnaissance. La lutte pour la reconnaissance constitue, selon Honneth (2000, 2006)⁷, le cœur de la question sociale et des principes normatifs auxquels les acteurs sociaux se réfèrent pour une pratique émancipatrice pouvant potentiellement se réaliser dans des mouvements sociaux. L’absence de cette reconnaissance engendre le sentiment de subir un mépris social qui s’accompagne de sentiment d’être menacé dans son intégrité et provoque chez les acteurs concernés des réactions qui accompagnent les sentiments de mépris, dont la colère et l’indignation. Autrement dit, le mouvement social se présente comme l’articulation de res’sentiments face au tord et aux injustices sociales, vécues comme des atteintes aux conditions de réalisation de soi.

Les slogans principaux du M20F – et de tous les mouvements de la région de l’Afrique du Nord – se rapportent justement à la justice sociale (*‘adâla*), à la dignité (*karâma*) et à la liberté (notamment la liberté de réalisation de soi) et dénoncent toutes les formes de mépris désigné par le terme très parlant *hogra*. Le mot fait référence aux sentiments d’humiliation, de mépris, d’injustice et d’abus de pouvoir. Il incarne ce faisant un mécontentement populaire et une contestation, collective et individuelle, contre la violence, le mépris et toutes les formes de marginalisation subis au quotidien (McDougall, 2017 ; Rhani et al., 2022). Le mot prend une connotation encore plus prononcée dans la région du Rif, compte tenu de sa longue histoire de violence et de marginalisation (Rhani et al., 2022).

⁷ Voir aussi Fraser et Honneth (2003).

Les protestations qui s'étaient déclenchées après le tremblement de terre qui, dans la nuit du 24 février 2004 à Al Hoceima et dans les environs, avaient fait environ 700 morts, des milliers de blessés, des centaines de sans-abri et d'importants dégâts matériels⁸, ne dénonçaient pas seulement la lenteur des secours et de l'aide, mais aussi l'enclavement de la région et son déficit en infrastructures et en services de base⁹. Le seul hôpital de la ville n'était pas en mesure de recevoir tous les blessés, dont certains furent transférés à Rabat, et sa morgue ne pouvait accueillir tous les corps des victimes. Une morgue fut improvisée au port de la ville. Des villages entiers sont restés isolés et difficiles d'accès pour le déploiement des secours et la distribution des aides. Un mouvement de sinistrés, encadré par des diplômés chômeurs dans le cadre de l'Association de Tamassint pour le Suivi des Conséquences du Séisme (ATSCS), fut créé pour protester, au moyen de sit-in et de marches, contre l'inanité du programme de reconstruction du gouvernement – soit une aide financière de 30.000 dirhams et l'octroi de quelques matériaux de construction aux familles dont les maisons avaient été détruites ou substantiellement endommagées (Nahhass, 2014).

La violence de la catastrophe naturelle et sa gestion chaotique non seulement ont renforcé les sentiments de vulnérabilité et d'exclusion mais ils ont aussi ravivé les mémoires d'un passé marqué par la violence de l'État et le traumatisme ; surtout que les soulèvements du passé, notamment ceux de 1958-59 et 1983-84, ont été liés à ces mêmes sentiments de marginalisation et ressentiments contre les problèmes sous-jacents aux dérégulations économiques et sociopolitiques : absence d'infrastructures de base (routes, écoles, hôpitaux), corruption, pauvreté, inégalité, chômage¹⁰. D'autant plus, que cette temporalité de l'urgence, suite au tremblement de terre, a coïncidé avec un autre moment important, d'envergure nationale, celui de processus de réconciliation initié par l'Instance Équité et Réconciliation (IER) pour justement tourner la page de ce passé violent : les « Années de plomb ». Conçu pour répondre aux attentes et exigences des associations des droits humains, des associations des ex-détenus politiques, ce moment IER a été intensément investi par les acteurs sociaux locaux (victimes, militants, acteurs associatifs) et a créé une dynamique et un activisme associatif porteur de revendications socio-économiques et culturelles. On peut citer l'exemple du *Mémoire* et de la *Déclaration du Rif*, adoptés en 2005 à l'issue de rencontres et de concertations entre différents acteurs locaux : certains ex-détenus politiques, la section d'Al Hoceima du Forum vérité et justice (FVJ), la branche locale de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) et les militants de certains partis politiques, dont l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), le Parti du Progrès et Socialisme (PPS) et le Parti de l'Istiqlal. Ces documents qui sont une plateforme de revendications et de propositions s'articulent autour des concepts de la vérité et justice et les modalités du travail de l'IER. La

⁸ <https://www.nouvelobs.com/monde/20040226.OBS4919/maroc-la-colere-des-sinistres-monte.html> [consulté: le 16 juin 2021].

⁹ Le tremblement de terre a révélé le grand manque en termes d'infrastructures de la santé (centres de santé avec une grande capacité, du matériel et du personnel médical) et des routes reliant la ville d'Al Hoceima à ses régions.

¹⁰ Voir, par exemple, la liste des revendications des rebelles de 1958-59 (Hart, 2000; Rhani et al., 2022).

Déclaration fait état des différentes facettes des violations des droits dans la région. On peut y lire que

« Les violations des droits économiques collectifs sous forme de marginalisation et d'exclusion systématique pendant des décennies des politiques du développement et l'encouragement délibéré du trafic de drogue, de contrebande et d'émigration dans la région est une dette historique de l'État à l'égard du Rif que les programmes de réparation collective doivent prendre en considération »¹¹.

L'autre dimension de la marginalité, selon la Déclaration, étant l'absence d'infrastructures de base (éducation, santé, emploi, routes). En outre, Le *Comité de déclaration du Rif* considère que l'IER n'a traité que certains aspects du dossier des événements du Rif (notamment les événements de 1958-9) et que de ce fait « la question des graves violations des droits de l'homme dans le Rif reste ouverte et qu'il faut continuer à lutter dans l'avenir »¹². Certes, ces deux moments, l'IER et le tremblement de terre, ont ouvert des espaces de mobilisation. Mais ils ont aussi constitué une structure d'opportunité pour certains promoteurs de ces initiatives de jouer le rôle d'intermédiaires de la région avec le pouvoir central¹³. Ces espaces d'intermédiation avaient été à l'époque encouragés par le pouvoir central alors que la région était traversée de tensions comme l'exprimaient le mouvement de contestation des sinistrés, des victimes ou de leurs ayants droit, ou encore le mouvement de reconnaissance des violations des droits humains réclamant plus de réparation.

Le dernier épisode de ces moments de contestation, bien que d'une moindre envergure, et qui survient à quelques semaines du M20F, est lié aux affrontements qui ont eu lieu le 9 décembre 2010 à Boukidan, quand une famille, composée de six membres dont des enfants en bas âge, se trouve sans logement suite à un litige avec des proches qu'elle accuse de l'avoir chassée (dans d'autres versions d'avoir démoli la maison) de sa maison sise sur un lot de terrain dont ces proches revendiquent la propriété. La famille dénonce l'inaction des autorités locales pour la protéger et décide en conséquence d'observer un sit-in, le 8 décembre, sur la route nationale n°2 au plein centre de Boukidan. Dans un geste de solidarité, des jeunes et des militants locaux ont rejoint la famille. Le déploiement des forces de l'ordre pour déloger par force le sit-in et libérer la voie a donné lieu à des affrontements et un usage excessif de la force d'après des associations locales qui ont condamné « l'usage disproportionné de la force » par les représentants de

¹¹ L'accès aux documents nous a été facilité par Ali Belmeziane, Mohamed Mouha, Ahmed Belaichi et Mohamed el Khamelichi, membres du Comité permanent de la Déclaration d'Al Hoceima et dont certains avaient participé à la rédaction de la Déclaration.

¹² Déclaration du 23-12-2005. Pour une analyse exhaustive de cette Déclaration, voir Nahhass (2014).

¹³ Comme le Comité de Déclaration du Rif, la Coordination des instances civiles de suivi de secours et impacts de séisme ou l'équipe civile de la reconstruction d'Al Hoceima.

l'ordre¹⁴. Cet événement a suscité émoi et un élan de solidarité dans la région – associations des droits humains, associations de quartiers, associations de développement et notamment les différentes sections locales des diplômés chômeurs¹⁵. C'est dans ce contexte revendicatif et contestataire chargé, marqué de ressentis de différentes formes d'exclusion socioéconomique, que le M20F allait se déployer dans le paysage local.

Le M20F du Rif et ses revendications

Suite à l'appel lancé sur les réseaux sociaux pour manifester le dimanche 20 février 2011, quelques dizaines de milliers de manifestants (50 000 personnes selon les organisateurs) ont sillonné la ville d'Al Hoceima¹⁶. Ils étaient rejoints, en début de l'après-midi, par des manifestants venus des diverses localités rurales et urbaines : Ait Bouayach, Imzouren, Boukidaren, Ajdir. En après-midi, à environ 15h, les manifestants ont regagné la place Mohammed VI à Al Hoceima où ils ont continué à scander des slogans dénonçant les conditions politiques, économiques et sociales et revendiquant, à l'instar des autres villes marocaines : justice socioéconomique, égalité, dignité, l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi¹⁷. Mais d'autres revendications marquent la spécificité socioéconomique et politico-historique de la région. Des demandes relatives à la diversité linguistique, culturelle et régionale ont été mobilisées et adoptées par les militants du M20F à Al Hoceima, et plus particulièrement une revendication concernant la constitutionnalisation et l'officialisation de la langue amazighe¹⁸. Cette revendication était surtout bien visible à travers des slogans scandés, des pancartes levées et par la présence du drapeau amazigh dans toutes les manifestations et activités des différentes coordinations du M20F à Al Hoceima. Le mouvement a aussi rendu visible des revendications identitaires locales à travers la mobilisation de l'histoire locale et de ses symboles et figures emblématiques, en l'occurrence par la présence des portraits de Mohamed ben Abdelkrim El Khattabi¹⁹.

¹⁴ <https://assahraa.ma/journal/2010/120342>; <https://www.maghress.com/tetouanews/245>; <https://www.hespress.com/%D8%AA%D8%B9%D8%AA%D9%8A%D9%85-%D8%A5%D8%B9%D9%84%D8%A7%D9%85%D9%8A-%D8%B1%D8%B3%D9%85%D9%8A-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A3%D8%AD%D8%AF%D8%A7%D8%AB-%D8%A8%D9%8F%D9%88%D9%8A%D9%92%D9%83%D9%90%D9%8A%D8%AF-40233.html> [consultés : le 25 juin de 2021].

¹⁵ <https://ghafri.over-blog.com/article-62938849.html> [consulté : le 25 juin de 2021].

¹⁶ Voir Akalay, 2011 : <https://fr.ossin.org/maroc/811-une-enquete-au-pays-de-khattabi> [consulté : le 21 mai 2023]

¹⁷ L'accès à l'emploi, notamment à la fonction publique, a été au centre des mobilisations de certaines coordinations locales du M20F à Al Hoceima. Sur le rôle des diplômés chômeurs dans ces mobilisations, Voir Nahhass (2013).

¹⁸ Certes cette revendication est commune au mouvement amazigh qui a largement participé au F20M, mais elle prend, comme on le verra, une coloration différente au Rif.

¹⁹ Mohammed ben Abdelkrim Al Khattabi (1882-1963), connu aussi sous le nom d'Abdelkrim, est issu d'une famille de notables rifains. Après avoir fait carrière dans l'administration espagnole à Melilla, il rejoignit la résistance en 1920 dont il devint, un an plus tard, le leader jusqu'à sa reddition en 1926.

En effet, dès le début des manifestations le 20 février 2011, les portraits d'Abdelkrim, de différentes tailles et couleurs, étaient présents à toutes les marches et à tous les sit-in organisés à Al Hoceima. Des slogans en son honneur étaient légion, et ce durant toute l'histoire du Mouvement – la figure d'Abdelkrim et ses positions politiques étaient notamment remarquées lors de la campagne de boycott de référendum de la Constitution du 1 juillet 2011, pour rappeler à l'occasion son rejet de la première constitution du Maroc indépendant de 1962. L'autre symbole qui a été mobilisé par les militants, bien que de manière circonscrite, est le drapeau de la République du Rif, lequel était arboré le 16 octobre 2011, par des manifestants au village de Beni Bouayach, à 24 km de la ville d'Al Hoceima. Un geste symbolique, selon les manifestants, pour rappeler et réaffirmer l'identité locale et le particularisme de la région. Mais le fait qu'un tel geste n'ait pas été décidé par la coordination du M20F cela a suscité des débats au sein de mouvement à Al Hoceima et notamment au sein de la coordination locale de Beni Bouayach. Bien qu'il n'y ait pas eu substitution d'un drapeau par un autre – le drapeau national était quasiment absent et ce dans toutes les villes – l'apparition de ce drapeau a été tout de suite assimilé, par les médias et même par certains chercheurs à des revendications séparatistes et/ou associée au mouvement d'autonomie du Rif (MAR)²⁰.

Pour cet épisode de Beni Bouayach, le lien avec le MAR n'était pas des plus judicieux, d'autant plus que le M20F d'Al Hoceima (de la ville et les différentes coordinations locales) n'a jamais adopté ses thèses. Il s'agissait plutôt de certains individus proches ou sympathisants du courant républicain. Certes on pouvait lire sur certaines pancartes dans les marches et sit-in à Al Hoceima des slogans qui pourraient éventuellement se prêter à une interprétation séparatiste – notamment le slogan : « non à la division du grand Rif ». Mais une telle position était surtout une réponse au nouveau découpage régional que la commission consultative de la régionalisation venait d'adopter. La revendication de la restauration du grand Rif n'est pas exclusive au MAR. Elle est partagée par les autres courants, y compris le mouvement amazigh et le courant fédéral. Le discours identitaire amazigh au Rif est dans une grande mesure construite autour d'une dimension spatiale, liée à la mémoire d'un territoire « historique » dont l'unité est basée sur le rejet de « l'organisation territoriale centralisée » et sur la représentation territoriale binaire entre centre et marge (ou périphérie) qui consacre la marginalisation et l'injustice socio-économique (Nahhass, 2019).

Ce mouvement identitaire amazigh ne peut, nous semble-t-il, être considéré indépendantiste, mais plutôt autonomiste : il revendique le droit à l'autogestion politique, à l'accès et à la gestion des ressources et richesses locales dans le cadre d'une redistribution des pouvoirs et des compétences entre le pouvoir central et la région du Rif. Pour les tenants de cette vision, le droit à l'autogestion tire sa légitimité de l'histoire

²⁰ Voir Abourabi (2015). Le MAR est né en 2008 à l'initiative de jeunes militants du Mouvement Culturel Amazigh (MCA) de l'Université de Salouane (Nador) et d'Oujda et des militants évoluant au sein des associations amazighes en Europe.

particulière de la région, qui a connu différentes formes de gouvernement comme la République du Rif, dotant les Rifains d'une « conscience démocratique » (Suárez Collado, 2013 : 783). Par rapport à cette question d'autonomie, deux grands courants se sont distingués. L'un défend le modèle de l'État fédéral – représenté par le Congrès mondial amazigh et le Comité du suivi de la charte des associations amazighes dans le Rif pour la constitutionnalisation de tamazight. L'autre défend l'autonomie, à travers une série de rencontres, de colloques ou de journées d'études, ayant abouti à l'adoption des déclarations, telle que la « Déclaration de l'autonomie du Grand Rif » (2007) et la « Déclaration d'Al Hoceima, pour l'autonomie des peuples et régions de Tamazgha » (2009) (Yahya, 2010).

Cela étant, de telles revendications partagées ou non reflètent la spécificité du M20F à Al Hoceima, compte tenu de la spécificité de l'histoire sociale et politique de la région marquée par la violence et la marginalisation (Nahhass, 2017). De tels sentiments d'exclusion et, partant, de particularisme ont été davantage exacerbés suite aux incidents violents qui ont marqué les manifestations du M20F local. Surtout que la mort de cinq jeunes dans des circonstances non élucidées a accentué ces sentiments de spécificité en réactivant la mémoire de la violence et les perceptions de l'arbitraire de l'État dans la région.

Violence

Le dimanche 20 février 2011, la marche du M20F se déroulait de manière pacifique quand soudain des actes de vandalisme ont été provoqués par des « personnes en dehors du M20F ». Les forces de l'ordre et de sécurité – à qui incombaient la protection des citoyens et des établissements publics – étaient totalement et étonnamment absents de la scène des incidents. Des établissements publics et de services sont attaqués et brûlés – dont des banques, la municipalité et le commissariat de police. « Les auteurs de trouble étaient peu nombreux mais ont causé beaucoup de dégâts. Ils brûlaient le matériel de la municipalité au beau milieu de la route sans être inquiétés. J'ai vu des citoyens protéger les bâtiments publics mais aucune trace des forces de l'ordre. Elles avaient déserté », raconte Belaichi²¹. Le responsable régional de l'AMDH, Ali Belmezian, dénonce lui aussi l'absence des autorités lorsque la ville a été prise d'assaut par les casseurs²². Les

²¹ Cité dans Akalay (2011) : <https://fr.ossin.org/maroc/811-une-enquete-au-pays-de-khattabi> [consulté : le 21 mai 2023]

²² Voir l'hebdomadaire *Al Ayyam* n°. 472, avril 22-28, 2011. Voir également : <https://www.ariffino.net/nadorsecret/%D9%85%D8%AA%D8%AC%D8%AF%D8%AF-5-%D9%82%D8%AA%D9%84%D9%89-%D9%88-40-%D8%AC%D8%B1%D9%8A%D8%AD%D8%A7-%D9%88-%D8%A5%D8%AD%D8%B1%D8%A7%D9%82-%D9%85%D8%A4%D8%B3%D8%B3%D8%A7%D8%AA-%D9%88-%D8%B3%D9%8A%D8%A7> [consulté : le 25 juin 2021]

Le président du Conseil régional, Mohamed Boudra (PAM), avait accusé certaines parties, sans les nommer, qui, selon lui, étaient derrière cet acte d'« incendier la ville ». Dans un geste de protestation et pour

organisateurs de la marche du 20 Février avaient prévenu commerces et riverains pour qu'ils rentrent chez eux et se barricadent, accusant des inconnus, qualifiés de « *baltajiya* », de vouloir perturber la marche pour discréditer le mouvement de protestation et ses positions pacifiques²³.

Le jour même du 20 février, la population a été bouleversée par la découverte d'un cadavre calciné dans une agence bancaire sur le boulevard Mohammed V. Des témoignages affirment que les services de la Protection civile ont pu éteindre l'incendie de la Banque Populaire vers 20h30. Et que le Procureur du roi s'était rendu sur les lieux, après la découverte du corps²⁴. Le lendemain, le 21 février à 7h30 du matin, des citoyens se sont rassemblés devant l'entrée de la banque incendiée, prenant des photos avec leurs téléphones portables d'autres corps incinérés. Plus tard, la Protection civile déclare avoir trouvé quatre autres cadavres, qui auraient péri dans la même agence lors d'un deuxième feu déclenché tard dans la nuit. Dans les jours qui suivent, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre se sont produits dans différentes régions. Durant plus d'un an, des bourgs comme Beni Bouayach, Imzouren ou Sidi Bouafif ont vécu au rythme des manifestations hebdomadaires, des sit-in et des rassemblements.

Les marches hebdomadaires du M20F qui ont suivi l'incident tragique de la banque étaient marquées du sceau de la violence, physique et morale. Le bureau local de l'AMDH rapporte plusieurs témoignages qui confirment un usage excessif de la force par les agents de l'ordre, des traitements cruels et dégradants, dont des arrestations aléatoires – y compris des mineurs –, la torture pour extorquer des aveux, la dissimulation de faits, voire la fabrication de lourdes charges contre les personnes arrêtées²⁵. Des témoignages poignants rapportent des expériences de cette violence policière.

« La manifestation était absolument pacifique, insiste Mohammed D., 20 ans ... Soudain, dix policiers se sont jetés sur moi. Ils m'ont d'abord tabassé dans la rue avec leurs casques et leurs matraques. Puis ils m'ont jeté dans une fourgonnette,

demander l'ouverture d'une enquête sur ces incidents, Boudra avait, dans un premier temps présenté sa démission avant de la retirer par la suite.

²³ Le terme « *baltajiya* » a été largement diffusé après les protestations en Égypte pour désigner tous ceux qui, directement ou indirectement, continuent à soutenir le pouvoir en place – usant parfois de violence et de vandalisme.

²⁴ *AL Ayyam*, no. 472, avril 22-28, 2011.

²⁵ Voir surtout le Rapport AMDH : *Taqir awali hawla intihakak hqouq al insan alati taarada laha nouchataa harakat 20 fabrayar wa daaimouna laha* (Rapport préliminaire sur les violations des droits humains dont ont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et des organismes qui le soutiennent), Rabat, 12 juillet 2011 ; le Rapport de l'AMDH sur « Les violations des droits humains dont ont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et des organismes qui le soutiennent », Rabat, 2011 ; le Rapport alternatif de l'Organisation marocaine des droits de l'homme et l'organisation mondiale contre la torture, intitulé « Evaluation de la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant par le Maroc » et soumis au Comité contre la torture des Nations Unies à l'occasion de l'examen du 4^e rapport périodique du Maroc (47^e session – novembre 2011).

et là, les coups ont repris. ... Et ils m'insultaient sans cesse, traitant mon père d'Espagnol... Au commissariat, ça a été pire. Un policier très costaud est monté de tout son poids sur mon genou, tandis que ses collègues maintenaient ma jambe à l'horizontale, à cinquante centimètres au-dessus du sol. ... Une ambulance m'a conduit à l'hôpital, où je suis resté deux jours les mains et les pieds menottés à mon lit, sans manger. Le médecin ne passait que pour m'insulter. Puis j'ai été ramené au commissariat. Ils voulaient que je signe un procès-verbal où je reconnaissais avoir frappé un policier, qui aurait perdu un œil ! Comme j'ai refusé, ils m'ont à nouveau frappé. Quand je suis passé devant le juge, deux jours plus tard, j'ai voulu montrer les traces de coups, mais le juge m'a interdit de relever ma chemise... (cité dans Daum et Daum, 2012 : 16) ».

Selon le *Rapport parallèle* de l'AMDH, les autorités ont recouru, depuis le début du Mouvement du 20 février, aux services de personnes civiles commanditées pour agresser les manifestants et les activistes du Mouvement. Ces personnes ont bénéficié d'une totale impunité et ce en dépit de l'ouverture d'enquêtes par la police judiciaire à la suite de plaintes déposées mais restées sans aucune poursuite judiciaire. Cette situation, selon le Rapport, a engendré l'assassinat de l'activiste de M20F à Aït Bouayach Kamal El Hassani, le 27 octobre 2011 en plein public par une personne connue par sa violence affichée à l'encontre des activistes du mouvement²⁶.

D'autres témoignages, rapportés par l'hebdomadaire *Al Ayyam*, affirment que le 4 mars 2011 à Al Hoceima des forces de l'ordre ont jeté des citoyens pacifiques par terre et ont marché dessus leurs corps et écrasé leurs têtes, les traitant de bâtards, de fils d'Espagnols et de racailles. *Al-Ayyam* évoque des traitements racistes et dégradants qui sont très sensibles et choquants pour être relatés²⁷. À Imzouren, on assiste à d'autres scènes de violence : un jeune, Amin, est sévèrement battu et écrasé par la voiture des Forces auxiliaires ; la photo d'Abdelkrim Khattabi, lequel est traité de traître, est déchirée. Un tel acte n'est pas isolé. Déjà au lendemain de ce que fut appelé « le dimanche noir », un portrait d'Abdelkrim fut déchiré par un agent des forces de l'ordre tout en proférant à son encontre des propos jugés racistes²⁸.

De même, plusieurs militants du mouvement et manifestants ont été arrêtés lors des manifestations qui ont eu lieu dans la région depuis le début du mouvement. Ils ont été condamnés pour des chefs d'accusation allant d'insulte à un employé pendant l'exercice de ses fonctions, d'entrave à la circulation publique et d'endommagement de biens publiques, et pour des peines s'élevant pour certains d'entre eux à quatre ans de prison et

²⁶ Voir le Rapport parallèle de l'AMDH sur le deuxième examen périodique universel (EPU) Maroc, Novembre 2011.

²⁷ Ces citoyens ont été libérés par la suite quand les autorités ont réalisé qu'il s'agissait de diplômés sans antécédents judiciaires.

²⁸ Lors de ce même incident des slogans en honneur d'Abdelkrim ont été scandés par les manifestants : (ارتاح، ارتاح يا مولاي موحد سناو صل الكفاح، يا مخزن، يا حقير مولاي موحد لا يهان) : « Moulay Mohand repose-toi, repose-toi nous continuerons le combat » ; « O Makhzen, ô misérable, Moulay Mohand, ne peut être pas offensé ».

à des amendes de 100 000 dirhams (10.000 euros)²⁹. Ces pratiques policières violentes et dégradantes ont nourri les sentiments déjà très forts de la spécificité rifaine, d'une altérité niée, exclue et marginalisée. Elles ont aussi ouvert les plaies du passé violent que la réconciliation politique a essayé de panser. Nous y reviendrons

Les cinq « martyrs » du M20F

Les cinq victimes calcinées sont accusées par les forces de police d'avoir participé aux actes de vandalisme³⁰. Lors d'une conférence de presse au lendemain des manifestations, le ministre de l'Intérieur, Taïeb Cherkaoui, affirmait que les événements qui ont eu lieu à Al Hoceima sont des « émeutes » et que les victimes sont de « malfrats » qui tentaient de « dévaliser » l'agence bancaire et qui ont été pris au piège d'un incendie criminel causé par les manifestants. Ledit ministre et le Procureur du Roi auprès la cour d'Appel d'Al Hoceima ont aussi indiqué que les résultats des autopsies médicales effectuées par des médecins spécialisés en médecine légale confirment cette version, ajoutant que les cinq personnes décédées étaient vivantes avant que l'incendie ne se déclenche et que les corps ne montrent aucune trace de violence policière.

Ces cinq victimes sont toutes des jeunes garçons âgés entre 17 et 26 ans. Samir El Bouazzaoui est le plus jeune des cinq. Il est âgé de 17 ans. Il aurait été vu une dernière fois sur une avenue de la ville avec des policiers à ses trousses. Nabil Jaâfar est âgé de 19 ans et suivait une formation professionnelle. Un ami atteste l'avoir vu une dernière fois vers 20 h, lorsqu'une estafette s'est mise à leur poursuite. Imad El Oulkadi est âgé lui aussi de 19 ans. Il travaillait au port de la ville et sur les marchés. Le jour de sa disparition, il a ramené du poisson à sa famille avant de sortir voir un match de foot. Selon sa sœur, vers 21h, il a été interpellé par la police en compagnie d'un ami. Jamal Salmi est âgé de 24. Il est marié et travaille en tant que couturier. Il a été vu une dernière fois aux alentours de 20 h. Jaouad Benkaddour est le plus âgés des cinq. Il a 26 ans. Il travaillait en tant que serveur dans un café. A partir de 19h, il n'était plus joignable par téléphone.

La thèse officielle du décès de ces cinq victimes a été dès le départ contestée par les familles des victimes et par les défenseurs des droits humains³¹. Appelée à reconnaître le cadavre de son fils à la morgue, la mère d'Imad a noté que son fils avait les pieds fracturés. Le père et la sœur de Nabil ont constaté que son crâne était fracturé et que ses

²⁹ Rapport de l'AMDH sur « Les violations des droits humains... ». Voir aussi Daum et Daum (2012).

³⁰ Voir le texte d'Akalay (2011) sur *TelQuel* déjà mentionné et deux autres numéro du même magazine : 1) « Manifs. La révolte du Rif », *TelQuel*, 29 mars 2012: https://telquel.ma/2012/03/29/manifs-la-revolte-du-rif_514_1799 [consulté : le 25 juin 2021]; 2) « Reportage. Ce Rif si rebelle... », 24 avril 2012 : https://telquel.ma/2012/04/24/reportage-ce-rif-si-rebelle_519_2406 [consulté : le 25 juin 2021]

³¹ Voir AMDH, 2011: *Taqrir awali hawla intihakak hqouq al insan...* (Rapport préliminaire sur les violations des droits humains...), déjà cité.

baskets et son maillot de sport n'étaient pas calcinés. L'épouse de Jamal, elle, affirme que le cadavre de son époux, quand elle a pu le voir, saignait encore. Selon elle, Jamal n'a même pas participé aux manifestations, il n'est sorti de chez lui que pour aller voir un match du Barça au café avec ses deux frères et des amis. Après le match, il est allé acheter du pain et il n'est jamais revenu. Des membres de la famille de Jaouad disent que le cadavre calciné qui leur a été présenté n'est pas le sien, car il présente une dentition totalement différente que celle de leurs fils, en plus de l'absence des dents au niveau de la mâchoire inférieure – alors que Jaouad avait toutes ses dents³².

Les rapports des associations de défense des droits humains nationales et locales, notamment l'antenne de l'AMDH à Al Hoceima, remettent également en cause ce récit officiel. En fait, le bureau central de l'AMDH a mené sur les lieux deux enquêtes, le 11 et le 20 avril 2011. Les investigateurs ont écouté des représentants de la Coordination des jeunes du M20F à Al Hoceima, les amis et proches des victimes ainsi que certains témoins. Sur les cinq victimes, le rapport indique les faits suivants : aucune d'elle n'avait d'antécédents judiciaires ; elles n'avaient aucune relation entre elles et vivaient dans des quartiers éloignés. Le rapport de l'Association estime que la version officielle des faits « est inexacte » et basée sur des données « ambiguës ». De ce fait, la thèse officielle n'a pas mis fin aux soupçons sur les éventualités criminelles de l'incident. Surtout que les familles des victimes et certains témoins rapportent d'autres récits qui supposent de telles éventualités : la présence de sang sur les cadavres ; les os de certains cadavres sont fracassés, notamment au niveau du crâne et des genoux ; la présence de plaies ouvertes au niveau de la tête et l'absence de certains organes.

Le rapport affirme également que le procureur général du Roi à Al Hoceima a insisté, sous prétexte du secret de l'enquête, à monopoliser des informations importantes sur l'incident, notamment le contenu des enregistrements remis par la sécurité de la succursale bancaire et le rapport d'autopsie médicale des corps, ainsi que le rapport de l'équipe de police chargée de l'enquête. L'AMDH locale a également précisé que les familles des victimes ont été exposées à des menaces de la part du Procureur général de la cour d'Appel d'Al Hoceima pour les dissuader à revendiquer une copie du rapport d'expertise sur l'autopsie des cadavres, en évoquant notamment la possibilité de les obliger à verser des grosses indemnités pour dommages et intérêts liés à l'incendie.

Cependant, le rapport restitue le contenu d'une réunion avec ledit Procureur général qui, lui, rejette de telles menaces proférées à l'égard des familles des victimes, sans nier pour autant la possibilité qu'une autre partie au sein du tribunal ait agi de cette manière. Il a néanmoins réitéré son refus de donner aux interlocuteurs de l'AMDH une copie de

³² Dans son blog, Samira Kinani, secrétaire-adjointe de l'AMDH a rappelé que la nuit du 20 février, le procureur de la ville n'avait parlé que d'un seul mort, les quatre autres n'ayant été ajoutés au bilan de l'incendie que le lendemain. Elle rapporte également la version de la famille d'Imad, l'une des victimes, qui dispose de témoignages selon lesquels celui-ci aurait été aperçu sur le chemin du retour à la maison vers 22h, c'est-à-dire 2 heures après que l'incendie de l'agence bancaire ne fût maîtrisé par les forces de l'ordre. Voir aussi les témoignages dans *Al Ayyam* no. 472, avril 22-28, 2011.

l'expertise médicale, leur permettant seulement de la visionner sur place. Le rapport précise :

« Nous avons effectivement pu voir les résultats des deux autopsies, dont la première a été réalisée par l'établissement de santé d'Al Hoceima et la seconde par des médecins du centre hospitalier Ibn Rouchd spécialisés en médecine légale. À la lecture littérale du compte rendu, il apparaît que celui-ci coïncide avec les déclarations officielles du Procureur général. Cependant, tant que nous n'avons pas ce document pour le présenter à une autorité professionnelle reconnue, nous ne pouvons rien confirmer sur le sujet »³³.

Selon la branche locale de l'AMDH, cette attitude à vouloir s'accaparer des informations importantes au nom de la confidentialité de l'enquête, ne peut que confirmer les familles des victimes, les manifestants du M20F et l'opinion publique dans leurs convictions sur les aspects criminels de l'incident. L'Association assure que ses demandes réitérées pour l'ouverture d'une enquête transparente « n'ont pas trouvé d'écho auprès des autorités concernées, malgré la gravité des événements ». Une telle revendication concerne, outre l'enquête sur les cinq morts, l'ensemble des violations graves des droits humains. Selon le rapport, ces violations contredisent aussi bien les engagements internationaux de l'État, en l'occurrence sa ratification de la Convention contre la torture, que les recommandations de l'IER et le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) – dont le silence sur le sujet a été vivement interrogé.

Toutes les marches ultérieures du M20F ont focalisé sur la vérité au sujet des cinq victimes – adoptées par le M20F et érigées en martyrs. Plusieurs manifestations et journées commémoratives ont été organisées à Al Hoceima par le M20F et par l'AMDH, notamment les 6, 20 et 31 mars 2011, au cours desquelles les familles des victimes ont été présentes et qui ont témoigné de leur deuil et de leur volonté de savoir la vérité sur le sort de leurs enfants³⁴. Les concerts organisés par Maroc Telecom le 8 juillet dans la ville ont été interrompus. « Nous n'avons pas le cœur à danser ou à chanter. Nous voulons la vérité sur la mort de nos proches », explique Fadoua El Oulkadi qui, avec l'aide des jeunes du 20 février et des autres familles, a organisé une fronde contre les festivités de l'opérateur téléphonique.

Mort violente, mystérieuse et non élucidée, violence policière, arrestations arbitraires, traitements dégradants et humiliants, mépris – fils d'espagnols, qualifier Abdelkrim de traître, déchirer son portrait. Le recours de l'État et de ses appareils aux pratiques d'antan

³³ Voir : http://20fevalhoceima.blogspot.com/2011/08/20_23.html; <https://solidmar-archives.blogspot.com/2012/02/nouveaux-elements-dans-laffaire-des-5.html?m=1>; <https://www.hespress.com/politique/30934.html>

³⁴ http://20fevalhoceima.blogspot.com/2011/08/20_23.html; <http://voymaroc.blog.lemonde.fr/2012/02/11/nouveaux-elements-dans-laffaire-des-5-cadavres-dal-hoceima/>

ne contribue-t-il pas à réactiver la mémoire de la répression des soulèvements antérieurs, révolte de 1958-59 et soulèvement de 1983-84 ? À attiser, donc, la mémoire du passé violent et de ses séquelles ?

En effet, de toutes les revendications du M20F d'Al Hoceima, la question de la vérité sur la mort des cinq victimes devient la plus centrale, cristallisant ainsi toutes les autres revendications concernant la reconnaissance, et donc la justice sociale, la dignité et la liberté. Tout comme elle cristallise le rapport des acteurs à l'histoire spécifique de la région marquée par la violence et l'exclusion – une mémoire qui reste encore vivace et qui est, à chaque fois, ravivée par des violences policières (Rhani et al., 2022).

Mouvement et mémoire : la lutte continue

L'incinération des cinq victimes du M20F rappelle sans doute la mort en octobre 2016 de Mouhcine Fikri – broyé par un camion municipal de récolte de déchets – qui a déclenché un intense mouvement de contestation, le *Hirak du Rif*. Suite à la mort de Fikri, des milliers de personnes ont défilé dans son cortège funèbre, marchant de l'hôpital où il s'était éteint jusqu'au cimetière d'Imzouren, son village natal, où il sera inhumé. Les oraisons de deuils ont été mêlées à des slogans de contestation : « Le martyr a laissé un testament : ne renonce pas à la cause ! », « O martyr, repose en paix ! Nous continuerons la lutte ». La lutte pour la reconnaissance en l'occurrence. La lutte contre l'injustice et une politique de mépris. Les participants ont clairement désigné le coupable : « Mouhcine est mort ; il est tué ; le Makhzen en est responsable ». La phrase « broie sa mère ! » (*t-han mmu*) entendue par certains témoins lors de l'incident ayant mené à sa mort, souligne cette responsabilité : une voix autoritaire qui avait donné l'ordre d'écraser Fikri³⁵. L'expression est devenue un symbole fort d'un sentiment d'oppression incorporée. Son expansion et sa grande réceptivité sur les réseaux sociaux reflètent un sentiment d'être écrasé par la machine du pouvoir-système. Après l'enterrement de Fikri, des milliers de personnes ont défilé dans les rues d'Al Hoceima pour finalement se rassembler sur la place principale Mohammed VI, rebaptisée « Place des Martyrs » par les manifestants – en référence aux cinq victimes du M20F. Pendant la marche, les manifestants ont appelé les autorités à rendre des comptes, non seulement sur la mort incriminée de Fikri mais aussi sur celle des cinq victimes du M20F – elles aussi mortes dans des circonstances suspectes.

Les manifestants ont ainsi associé les deux destins, les deux histoires de violence ; ils ont crié des chants contre l'ancienne et la nouvelle politique de violence et de mépris ; comme ils ont ciblé la politique de réconciliation et de réparation de l'IER : « Pas de réconciliation avec le Makhzen alors que l'injustice et la *hogra* continuent » ; « Des Années de plomb aux années de broyage... Qu'est-ce qui a changé ??? ». Ces deux derniers slogans soulignent sans équivoque le sentiment que la violence étatique continue, malgré un processus de

³⁵ Sur le Hirak, voir notamment: Pennel (2017); Wolf (2018); Jebnoun (2019); Rhani et al. (2022).

justice transitionnelle censé réparer les tords du passé et assurer une véritable transition politique. Ce discours que « rien n’a changé » est aussi exprimé par la continuité d’une politique systémique de mépris : *hogra*.

Certes, il est difficile d’établir une relation directe au niveau organique entre le Mouvement de 20 février et le Hirak – même si certains acteurs influents ont participé aux deux³⁶. Toutefois, d’un point de vue mnémopolitique et émotionnel ainsi qu’au niveau des revendications, une telle continuité existe bel et bien. La mort de Mouhcine, comme celle de Samir, Nabil, Imad, Jamal et Jaouad, a été immédiatement désignée de crime et inscrite dans l’intrigue historique des autres violations graves qu’a connues la région – dont la mort des cinq victimes du M20F.

« Ce n’est pas le premier crime commis dans la région du Rif et surtout à Al Hoceima. Cinq de nos frères martyrs ont été torturés à mort puis jetés dans une banque. Jusqu’à aujourd’hui, aucune loi n’a été appliquée. Les coupables, les policiers, ont-ils été identifiés et jugés ?... Donnez-nous des garanties concrètes que nous sommes dans un État de droit et non pas dans un État de *Bbâk sahbî* »³⁷.

Ce sont les mots de Nasser Zefzafi, l’une des grandes figures du Hirak, prononcés la nuit même de la mort de Fikri, dans ce qui peut être considéré comme le premier manifeste du Hirak. La vérité sur le sort des « incinérés de la banque », les cinq martyrs, s’est imposée comme l’une des revendications majeures du Hirak. Les victimes du M20F sont liées à celle de Fikri, mais aussi à celles de tous les mouvements et soulèvements antérieurs : notamment les victimes de la rébellion 1958-59 et du soulèvement de 1983-84³⁸.

Dans une vidéo diffusée lors du Hirak³⁹, on voit bien Zefzafi discuter avec les familles des victimes du M20F qui témoignent de leurs doléances et des difficultés d’avoir justice auprès des instances concernées – y compris le Conseil national des droits de l’homme (CNDH) dont le silence sur la question a fait l’objet de plusieurs interrogations⁴⁰. Une pétition a été soumise au CNDH par les familles des victimes et par les associations des droits humains pour avoir accès aux enregistrements vidéo sur les lieux de l’incendie. Les concernés ont notamment dénoncé les propos du Secrétaire général du CNDH, qui lors de l’émission télévisée *Mubasharatan ma’kum* (en direct avec vous) sur la chaîne 2M affirme

³⁶ Notamment Mohamed El Majjaoui, Mohamed Jelloul, les frères Ahamjik, et même Zefzafi a assez assidument participé aux manifestations du mouvement 20 février bien qu’il ne faisait pas partie du cercle des leaders de ce mouvement.

³⁷ L’expression « *bbâk sahbî* », littéralement « ton père est mon ami », est désignée pour référer à toutes formes de népotisme et de partialité dans la société marocaine (Rhani et al., 2022).

³⁸ Sur cette question, voir également Rhani et al. (2022).

³⁹ https://www.youtube.com/watch?v=Yw-K_kcXNiQ&list=WL&index=14 [consulté : le 25 juin 2021]

⁴⁰ Le site Web rue20 a notamment interrogé un responsable du Conseil à propos du dossier, mais le site Web a été surpris, une fois le dialogue terminé et déchargé, par l’appel du même responsable qui a demandé de ne pas publier le dialogue.

que les familles ont pu bel et bien consulter les enregistrements. Des déclarations qui ont été qualifiées de « mensongères » par les familles qui ont, au passage, dénoncé la position de la chaîne télévisée qui a « traité l'incident de manière unilatérale », occultant ainsi le point de vue des personnes les plus concernées⁴¹.

Les familles « des martyrs du 20 février » attestent n'avoir vu qu'un court enregistrement capté par l'une des caméras installées dans la rue, assez loin de la banque où a eu lieu l'incendie, insistant qu'elles avaient dès le début demandé de visionner les enregistrements des caméras de la banque elle-même – afin de s'assurer que les victimes y étaient entrées vivantes avant l'incident. Une demande qui, selon certains proches des victimes, a été rejetée par les autorités qui auraient réclamé : « deux milliards de centimes » de dommages et intérêts – incriminant ainsi les victimes. Pour sa part, Nasser Zefzafi a déclaré que M. « Sebbar est connu pour ses méthodes calomnieuses », ajoutant que « le Secrétaire général du CNDH avait, en fait, demandé à rencontrer les militants du mouvement, mais nous avons demandé à ce que la rencontre soit enregistrée, ce qu'il a refusé ». Cela, selon Zefzafi, dénote d'un manque de sincérité de la part des responsables du CNDH⁴².

Une telle posture vis-à-vis l'instance concernée par la situation des droits humains au pays, le CNDH, on la retrouve encore plus ferme et plus articulée lors du Hirak – si bien que le Conseil a été accusé de participer à voiler certains faits sur les violences perpétrées à l'encontre des activistes du Hirak. Ce que le Hirak du Rif a mis en lumière c'est justement la question de la justice, y compris la justice transitionnelle. Les revendications des manifestants, rassemblés sur le lieu de la mort de Mouhcine Fikri, insistaient sur l'ouverture d'une « enquête transparente » et que la « justice soit faite » en traduisant devant la justice « toutes les personnes impliquées » non seulement dans la mort de Fikri, mais aussi dans l'affaire des « 5 martyrs » du M20F.

C'est, sans doute, un rapport particulier à l'histoire marquée du seau de la violence et du mépris – dans le sens qu'en donne Honneth – et à ses mémoires incorporées et à chaque fois réactivées qui permet d'inscrire le Hirak dans le continuum du M20F, d'autres mouvements antérieurs (1983-84 et 1958-59) et certainement d'autres qui surgiront après, tant que la reconnaissance désirée n'est pas encore assurée. De tels sentiments et vécus de continuité posent aussi, sérieusement, la question de la réconciliation politique et la pertinence de ses dispositifs mis en place pour réparer, au niveau individuel et collectif, les séquelles de ce passé violent, donnant ce faisant une ampleur particulière à cette lutte pour la reconnaissance. Une telle intrusion répétitive d'une mémoire non apaisée du passé dans le présent ne signifie-t-elle pas que le travail de mémoire et de deuil reste à faire ? N'élucide-t-elle pas que l'expérience marocaine de justice transitionnelle n'a pas réussi à créer un sentiment de fin et à fournir aux Rifains – et peut-être aux Marocains de manière générale – un ethos renouvelé ? Ne renforce-t-elle pas le

⁴¹ En plus de la vidéo mentionnée en note 26, voir également l'article sur le site de Lakome : <https://lakome2.com/droit-humain/40997/> [consulté : le 25 juin 2021].

⁴² *Ibid.*

cynisme quant à l'authenticité du processus de réconciliation et de transition politique de manière plus générale ?

Réparation et reconnaissance : pour une conclusion

Des slogans chantés dès les premiers jours du Hirak rappellent que « les années de plomb continuent », malgré un processus de réconciliation mené par l'IER et plus tard par le CNDH afin de réparer les crimes du passé⁴³. En effet, selon la conception initiale de l'IER, la notion de réparation des préjudices se réfère à l'ensemble des mesures que l'État est appelé à prendre pour : 1) établir la vérité concernant les violations commises et en tirer les enseignements de manière à préserver la mémoire et à garantir la non répétition ; 2) panser les blessures du passé en rendant justice aux victimes et en les réhabilitant ; 3) réconcilier les Marocain-e-s avec eux-mêmes et avec leur histoire, afin d'instaurer la confiance dans les institutions et entre toutes les composantes de la société et renforcer le sentiment de citoyenneté. Partant de cette conception, l'IER a estimé que la réparation des préjudices ne devrait pas se limiter à la seule indemnisation des préjudices matériels et moraux, mais doit englober la réparation des préjudices individuels relatifs au règlement de la situation juridique et administrative, à la réhabilitation médicale et psychologique, à la réinsertion sociale, ainsi que la nécessité de réparer les préjudices communautaires qui ont touché aussi bien les régions victimes, ayant souffert des violations graves et systématiques durant les Années de plomb et ayant par conséquent fait l'objet d'un châtement collectif, de marginalisation et d'exclusion des projets de développement socioéconomiques et culturels. La réparation communautaire vise ainsi à intégrer ces zones aux programmes de développement économique et social, de leur rendre justice et de les réhabiliter, en proposant notamment de transformer les sites témoins de ces violations graves, des centres de détention secrets, en projets socio-économiques et culturels, dans le but de préserver la mémoire collective et garantir la non répétition de ces violations.

Au Rif, en plus de programme de réparation individuelle (indemnisation des victimes et des ayants droits notamment de la révolte de 1958-59 et des événements de 1983-84), la région du Rif a bénéficié du programme de réparation communautaire. L'existence d'un centre de détention secret était le principal critère pour retenir une région ou communauté comme cible de la réparation communautaire. Bien qu'il ne remplissait pas cette condition, le Rif a été désigné comme l'une des régions ayant souffert collectivement de graves violations de droits de l'homme : « le Rif par exemple, il n'y a pas de centre de détention mais il y a une perception, une attitude de l'État qui s'est

⁴³ Sur la politique de réparation de l'IER, voir le volume 3 du Rapport final. Pour des analyses critiques de cette politique, voir notamment : Slymovic (2008) ; Loudiy (2014) ; Nahhass (2017) ; Rhani (2018b, 2019) ; Rhani et al. (2022) ; Vairel (2020).

manifestée tout au long de l'histoire moderne, une hostilité et une agression de l'Etat à l'égard de cette population »⁴⁴. De ce fait, cinq projets ont été retenus (un à Al Hoceima, quatre à Nador) lors de la première série d'appels d'offres et dix pour la seconde (huit à Al Hoceima, deux à Nador). La plupart sont conçus sous la forme d'activités génératrices de revenus, à l'exception de trois, portant sur la préservation de la mémoire (Nahhass, 2017). Bien que la dimension *développement* de programme de réparation communautaire était une revendication des associations locales (voir supra la Déclaration du Rif), sa mise en œuvre a été largement critiquée (Nahhass, 2014) et les mouvements sociaux de 2011 et 2016-17 ont remis au-devant de la scène ces questions de réparation et de réconciliation. Un retour d'une mémoire d'un passé de violence et d'arbitraire.

La réparation, telle que conçue, représente, en quelque sorte, ou de manière implicite, une *reconnaissance* : reconnaissance de l'État de ses torts et de ses politiques d'exclusion – autrement dit, une manière d'imputer la responsabilité de la marginalité du Rif à l'État et à ses politiques tronquées de développement dans la région ; reconnaissance de la dignité des populations locales et de leur pleine appartenance citoyenne – autrement dit, des sujets politiques à part entière. Mais, dans les pratiques, une telle approche de réparation a, en soi, vocation de devenir une modalité d'exclusion. Réductrice et essentiellement économique, la politique de réparation de l'État et ses institutions mobilisées (IER, CCDH, CNDH) ne prend pas sérieusement en considération les autres aspects des demandes de *reconnaissance* : spécificités culturelles et sociolinguistiques ; spécificités de l'histoire locale et son intégration dans le récit national. De même, la résurgence de certaines pratiques des Années de plomb (violence, mépris) pendant le M20F et le Hirak renforcent le sentiment que cette politique de réparation – qui vise notamment à reconnaître les torts du passé et à les panser pour réconcilier les victimes avec leur histoire – a échoué. Et donc la lutte pour la reconnaissance continue.

Bibliographie

ABOURABI, Youssra (2015) : « La réapparition du drapeau de la République du Rif lors du printemps arabe au Maroc », in DUPRET, Baudouin, RHANI Zakaria et BOUTALEB, Asia (dir.) : *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation* [en ligne]. Casablanca, Rabat, Fondation Abdulaziz, Centre Jacques Berque. Édition 2016 openedition, pp. 617-626. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cjb.1092>

AKALAY, Aicha (2011) : « Une enquête au pays de Khattabi », *Tel Quel Magazine*, 22/7/2011, n° 482.

⁴⁴ Entretien avec Kamal Lahbib, membre du Comité du suivi national de la réparation communautaire, Casablanca, mars 2012.

AMEZIANE, Lahcen (2015) : « Printemps Arabo-Maghrébin : Particularité Marocaine ? », in GUEORGUIEVA, Petia et KRASTEVA, Anna (dir.) : *La rue et l'e-rue. Nouvelles contestations citoyennes*, Paris, L'Harmattan, series: « Local & Global », pp. 191-213.

BAYLOCQ, Cédric et GRANCI, Jacopo (2012) : « 20 février. Discours et portraits d'un mouvement de révolte au Maroc », *L'Année du Maghreb*, Dossier « Un printemps arabe », n° 8, pp. 239-258. DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1483>

BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et JEGHLLALY Mohamed (2012) : « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, n° 5-6, pp. 867-894. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfsp.625.867>

BERGH, Sylvia I et ROSSI-DORIA, Daniele (2015) : « Plus ça Change ? Observing the Dynamics of Morocco's 'Arab Spring' in the High Atlas », *Mediterranean Politics*, n° 20 (2), pp. 198-216. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629395.2015.1033900>

BOËX, Cécile (2018) : « Figures remixées des martyrs de la révolte en Syrie sur YouTube. Réinterprétations politiques et mémoires vernaculaires de la mort héroïque », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 181, pp. 95-118. DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.38526>

BORRILLO, Sara (2012) : « Le mouvement du 20 Février et la réforme constitutionnelle au Maroc : un compromis démocratique suffisant ? Une lecture de genre », in SADIQI, Fatima (ed.) : *Femmes et nouveaux media dans la région méditerranéenne*, V/18. Rabat, Fondation Hanns Seidel, pp. 303-324.

DAUM, Pierre et DAUM Auriel (2012) : « Les jeunes du Rif renouent avec la révolte », *Le Monde diplomatique*, octobre, disponible sur <https://www.monde-diplomatique.fr/2012/10/AUREL/48251> [consulté : le 7 janvier 2023].

DESRUES, Thierry (2012) : « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, Dossier « Un printemps arabe », n° 8, pp. 359-389. DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1537>

DESRUES, Thierry et KIRHLANI, Said (2013): « Activism under authoritarianism: young political militants in Meknes », *The Journal of North African Studies*, n° 18 (5), pp. 753-767. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2013.849892>

FERNÁNDEZ MOLINA, Irene (2011): « The Monarchy vs. The 20 February Movement: Who Holds the Reins of Political Change in Morocco? », *Mediterranean Politics*, n° 16 (3), pp. 435-441, DOI: <https://doi.org/10.1080/13629395.2011.614120>

FRASER, Nancy et HONNETH, Axel (2003): *Redistribution or Recognition? A Political - Philosophical Exchange*, London-New York, Verso.

GONZALEZ- RIERA, José Maria (2011) : « Des années de plomb au 20 février. Le rôle des organisations des droits humains dans la transition politique au Maroc », *Confluences Méditerranée*, n° 23 (78), pp. 35-47. DOI : <https://doi.org/10.3917/come.078.0035>

HART, David M. (2000) : *Tribe and Society in Rural Morocco*, London-Portland, Frank Cass.

HIBOU, Béatrice (2011) : « Le mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique. L'impensé des réformes au Maroc », Dossiers du CERI, pp. 1-12, disponible sur https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/art_bh2.pdf [consulté : le 25 juin 2021].

HINE, Christine (2000): *Virtual Ethnography*, London, Sage Publications. <https://doi.org/10.4135/9780857020277>

HOFFMANN, Anja et KÖNIG Christoph (2013): « Scratching the Democratic Façade: Framing Strategies of the 20 February Movement », *Mediterranean Politics*, n° 18 (1), pp. 1-22. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629395.2012.761474>

HONNETH, Axel (2000) : *La lutte pour la reconnaissance* (trad. P. Rusch). Paris, Cerf.

HONNETH, Axel (2006) : *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique* (édition établie par O. Voirol, textes traduits de l'allemand par O. Voirol, P. Rusch et A. Dupeyrix), Paris, La Découverte.

JEBNOUN, Nourddine (2019): « Public space security and contentious politics of Morocco's Rif protests », *Middle Eastern Studies*, volume 56, DOI: <https://doi.org/10.1080/00263206.2019.1597347>

KURAN, Timur (1995): « The inevitability of future revolutionary surprises », *American Journal of Sociology*, n° 6, pp. 1528-1551. DOI: <https://doi.org/10.1086/230671>

LOUDIY, Fadoua (2014): *Transitional Justice and Human Rights in Morocco. Negotiating the Years of Lead*, New York, Routledge. DOI: <https://doi.org/10.4324/9781315856063>

MCDUGALL, James (2017): *A History of Algeria*, New York, Cambridge University Press. DOI: <https://doi.org/10.1017/9781139029230>

MAGHRAOUI, Driss (2011): « Constitutional reforms in Morocco: between consensus and subaltern politics », *The Journal of North African Studies*, n° 16 (4), pp. 679-699. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2011.630879>

MAGHRAOUI, Driss (2019): « On the relevance or irrelevance of political parties in Morocco », *The Journal of North African Studies*, n° 25 (6), pp. 939-959. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2019.1644920>

NAHHASS, Mohamed (2013): *Les Diplômés chômeurs d'Al-Hoceima à l'heure du Mouvement du 20 février*, mémoire de fin d'étude en master de sociologie politique et dynamiques sociales, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Hassan II-Casablanca.

NAHHASS, Badiha (2017) : « Un musée pour gouverner la marginalité : les conflits de patrimonialisation dans le Rif », in HIBOU, Béatrice et BONO, Irene (eds.), *Le gouvernement du social au Maroc*, Paris, Karthala, pp. 233-273.

NAHHASS, Badiha (2019) : « Le Rif : Appartenance nationale dissidente et formation de l'Etat », *Ar-rabie*, n° 9, pp. 193-216.

PENNELL, Richard (2017): « How and Why to Remember the Rif War (1921-2021) », *The Journal of North African Studies*, n° 22 (5), pp. 798-820. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2017.1361826>

POSTILL, John (2011): *Localizing the internet. An Anthropological Account*, Oxford, Berghahn Books.

RHANI, Zakaria (2018a) : « Dynamiques de protestation et processus politico-religieux au Maroc », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 181, pp. 27-46. DOI: <https://doi.org/10.4000/assr.38514>

RHANI, Zakaria (2018b) : « Certifier la perte et la souffrance : violence politique et politique de réparation au Maroc », *Anthropologie et Sociétés*, n° 42 (1), pp. 253-269. <https://doi.org/10.7202/1045132ar>

RHANI, Zakaria (2019) : « L'Instance équité et réconciliation et le problème de l'exhumation. Commémoration, deuil et vérité », in GOBE, Eric : *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*, Paris/Tunis, Khartala/IRMC, pp. 75-94.

RHANI, Zakaria; NABALSSI, Khalid et BENALIOUA, Mariam (2022): « 'The Rif again!' popular uprisings and resurgent violence in post-transitional Morocco », *The Journal of North African Studies*, n° 27 (2), pp. 326-361. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2020.1780921>

SALGON, Jean-Michel (2008) : « Élections législatives : la transition avortée », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 90, pp. 39-50. DOI : <https://doi.org/10.3917/lcdlo.090.0039>

SLYMOVICS, Susan (2008) : « Témoignages, écrits et silences : l'Instance Équité et Réconciliation (IER) marocaine et la réparation », *L'Année du Maghreb*, n° 4, pp. 123-148. DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.435>

SUAREZ COLLADO, Ángela (2013) : *El movimiento amazigh en el Rif: Identidad, cultura y política en las provincias de Nador y Alhucemas*, Tesis, Universidad Autónoma de Madrid, Departamento de Estudios Árabes e Islámicos y Estudios Orientales.

TAFRA 2016, « Le Maroc vote. Les élections législatives en chiffres (1963-2011) ». Disponible sur <http://tafra.ma/wpcontent/uploads/2018/07/LivretElections2016.pdf> [consulté : le 7 janvier 2023].

VAIREL, Frédéric (2020) : « Prescriptions internationales et inégalités durables. La réparation communautaire dans le Sud marocain », *Revue internationale de politique comparée*, n° 27 (1), pp. 103-140. DOI : <https://doi.org/10.3917/ripc.271.0103>

WOLF, Anne (2018) « Morocco's Hirak Movement and Legacies of Contention in the Rif », *The Journal of North African Studies*, n° 24, pp. 1-6. DOI: <https://doi.org/10.1080/13629387.2018.1538188>

YAHYA, Tarik (2010) « Le Projet d'Autonomie du Grand Rif : Un projet précurseur », (Resumen y materiales para la presentación del Sr. Tarik Yahya, alcalde de Nador), *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, n° 9, pp. 1-4. Disponible sur <https://revistas.uam.es/reim/article/view/841> [consulté: le 25 juin 2021]